Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20260701-D2026070107-DE

INZINZAC LOCHRIST

Délibération du Conseil municipal

Conseil municipal du 1er juillet 2026

La séance du Conseil municipal est ouverte à 18h30 sous la présidence de Monsieur le Maire, Jérôme MEUNIER.

Présents :	Jérôme MEUNIER, Laurent KRUST, Brigitte LE VAILLANT, David NATUS, Karine RIVALLAIN, Mikaël CANO, Nathalie DOUCET, Stéphane PLUNIAN, Aurore BRACQ, Virginie LE LIBOUX, Sylvain JEHANNO, Céline LE GOFF, Philippe LE CALLONNEC, Ghislaine HUBY CISSOU, Hippolyne LE MEUR, François BLAYO, Francette CHAULOUX, Gérard LE FRAPPER, Steve LOIZON, Delphine DANIEL, Patrick CARLET, Armelle NICOLAS, Betty BARGUIL, Thierry LE TOUZO, Stéphane PIGACHE, Philippe FINET
Absent(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :	Gaëlle CHESNEL, Sammy GAUTIER, Virginie LE GARREC
Absent(s) excusé(s) :	0
Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29
Date de convocation du Conseil municipal :	24 juin 2026
Secrétaire de séance :	Nathalie DOUCET

7 – VIE ASSOCIATIVE – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE PROJET AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2026

M. Philippe Le Callonnec, Mmes Brigitte Le Vaillant, Karine Rivallain et Aurore Bracq ne prennent pas part aux débats et au vote.

Au-delà des subventions de fonctionnement destinées à accompagner l'activité quotidienne des associations, la commune d'Inzinzac-Lochrist souhaite encourager et soutenir les projets spécifiques. Ainsi, les subventions de projet, suspendues 2025, ont été rétablies pour l'année 2026.

À travers les subventions de projet, la municipalité souhaite accompagner les associations qui développent des actions nouvelles, des événements particuliers ou des initiatives présentant un intérêt pour la commune et ses habitants.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 056-215600909-20260701-D2026070107-DE

Associations (par ordre alphabétique)	Action ou projet	Montants 2026
Alterergocare	Organisation et animation des cafés mortels en 2026	400,00 €
Club des loisirs populaires d'Inzinzac-Lochrist (CLPI)	Participation à la Vogalonga 2026 de la section sport santé	500,00 €
Comité de jumelage	Accueil d'un groupe de Parres en septembre 2026	1 000,00 €
Les Nymphéas	Organisation de l'exposition d'arts plastiques 2026	100,00 €
Tennis Club du Blavet	Organisation d'un tournoi open	100,00 €
Union Cycliste Lochrist-Hennebont (UCLH)	Organisation des courses cyclistes de Lochrist 2026	300,00 €
Union Sportive Montagnarde (USM)	Organisation du Challenge international Adrien Ruyet 2026	800,00 €
Zinzag Rederien	Organisation du Trail du bois de Trémelin 2026	200,00 €

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le budget 2026 ;

Vu l'avis favorable de la commission mixte n°4 culture, patrimoine, citoyenneté, vie associative et solidarité et n°3 environnement, travaux, aménagement, urbanisme, développement économique et tourisme réunie le mercredi 17 juin 2026 ;

Considérant l'intérêt général que représente le soutien aux associations locales ;

Sur proposition du bureau municipal,

Et après en avoir délibéré le conseil municipal :

- **DÉCIDE** d'attribuer les subventions de projet figurant dans le tableau ci-dessus ;
- **DIT** que les subventions seront versées sur la base des dépenses réelles et sur présentation des justificatifs d'achat ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à chaque association concernée.

Délibération adoptée à l'unanimité *(M. Philippe Le Callonnec, Mmes Brigitte Le Vaillant, Karine Rivallain et Aurore Bracq ne prennent pas part aux débats et au vote.)*

Pour copie conforme

Le Secrétaire de Séance,

Nathalie DOUCET

MAIRIE D'INZINZAC-LOCHRIST (Morbihan)

Le Maire,

Jérôme MEUNIER